

CHAPITRE 5

NUPTIALITÉ ET EXPOSITION AU RISQUE DE GROSSESSE

L'objet de ce chapitre est de présenter un certain nombre de facteurs qui jouent, en dehors de la contraception, un rôle déterminant sur la fécondité : il s'agit de la nuptialité, de l'aménorrhée et de l'abstinence post-partum.

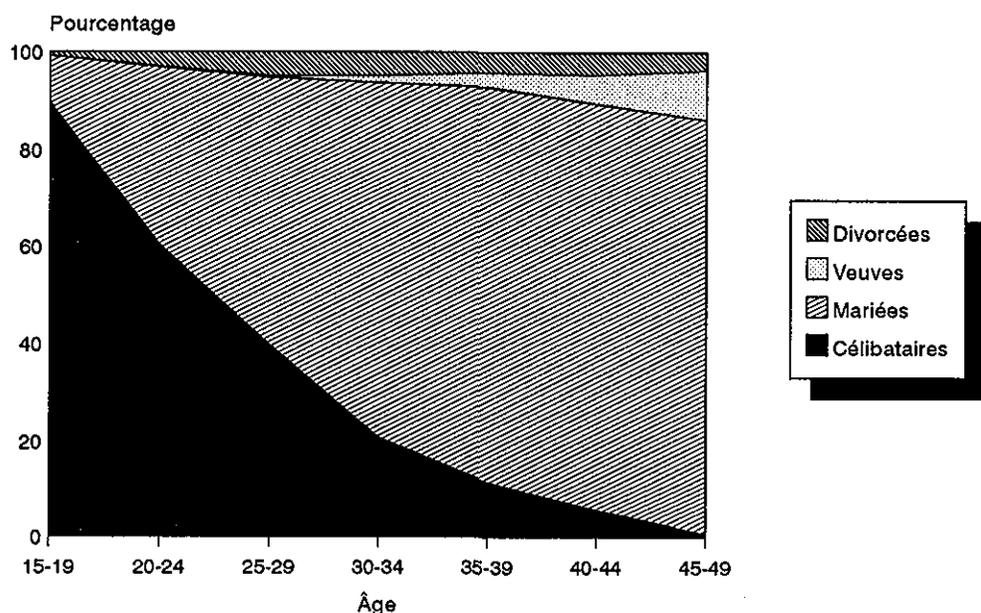
5.1 ÉTAT MATRIMONIAL

Au Maroc, le phénomène de la nuptialité connaît une évolution sans précédent liée à plusieurs facteurs. L'analyse de l'état matrimonial, selon le tableau 5.1 et le graphique 5.1, met en évidence l'importance des femmes mariées dans la tranche d'âges 15-49 ans qui représentent 52 % du total des femmes enquêtées, suivies des célibataires dont la proportion s'élève à 42 %, alors que la part des veuves et des divorcées atteint respectivement 2 % et 3 %. Par ailleurs, on relève des modifications importantes de la structure matrimoniale selon l'âge. En effet, 90 % des femmes âgées de moins de 20 ans sont encore célibataires. Ces proportions diminuent ensuite avec l'âge pour atteindre moins de 1 % au niveau de la tranche d'âges 45-49 ans, reflétant ainsi l'intensité du mariage au Maroc. Pour les divorcées, les proportions les plus importantes ne dépassent pas 5 % et se situent au niveau du groupes d'âges 25-45 ans. Pour les veuves, la proportion la plus importante est enregistrée au niveau du groupe d'âges 45-49 ans, âges auxquels elle atteint 10 %.

Par rapport à l'ENPS-II de 1992, les proportions de divorcées et de veuves n'ont presque pas changé dans l'EPPS de 1995; la proportion de mariées a, par contre, baissé de trois points au profit des célibataires. Cette augmentation de la part des célibataires, au fil des années, se confirme à travers les différentes enquêtes

Groupe d'âges	État matrimonial				Total	Effectif de femmes
	Célibataire	Mariée	Veuve	Divorcée		
15-19	89,5	9,7	0,0	0,8	100,0	1 049
20-24	60,2	36,6	0,3	2,9	100,0	894
25-29	39,8	55,0	0,3	4,9	100,0	774
30-34	20,8	72,9	1,5	4,8	100,0	650
35-39	11,6	81,2	3,0	4,2	100,0	597
40-44	5,6	83,8	6,0	4,5	100,0	463
45-49	0,6	85,6	10,1	3,7	100,0	326
Tous âges	42,4	52,2	2,0	3,4	100,0	4 753

Graphique 5.1
État matrimonial des femmes de 15-49 ans



EPPS 1995

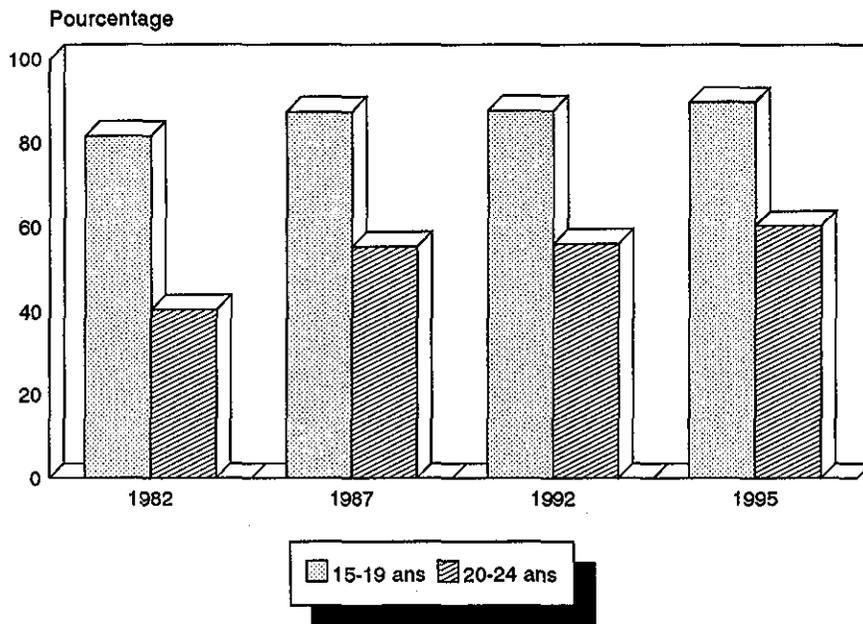
et recensements réalisés jusqu'à présent dans le pays (tableau 5.2). Ainsi, si les femmes célibataires représentaient 32 % des femmes âgées de 15 à 49 ans au recensement de 1982, cette proportion atteint 42 % actuellement. Cette tendance se manifeste essentiellement au niveau des femmes de moins de 30 ans pour lesquelles on relève une augmentation de la part des célibataires. En effet, entre 1982 et 1995, la proportion des femmes célibataires âgées de 20-24 ans est passée de 40 % à 60 %, comme le montre le graphique 5.2.

Tableau 5.2 Évolution de la part des femmes célibataires par âge selon différentes sources

Pourcentage de femmes célibataires par âge selon différentes sources de 1992 à 1995, EPPS Maroc 1995

Groupe d'âges	Recensement 1982	ENPS-I 1987	ENPS-II 1992	EPPS 1995
15-19	81,5	87,2	87,5	89,5
20-24	40,4	55,3	56,0	60,2
25-29	17,0	24,8	34,3	39,8
30-34	6,3	10,0	13,9	20,8
35-39	2,0	5,4	6,7	11,6
40-44	1,0	1,9	2,6	5,6
45-49	0,8	1,2	0,4	0,6
Tous âges	31,7	38,6	2,0	3,4

Graphique 5.2
Proportions de célibataires selon deux
groupes d'âges à différentes dates



5.2 ÂGE AU PREMIER MARIAGE

L'âge au premier mariage est un déterminant essentiel de l'âge du début de la vie féconde. Pour l'ensemble du Maroc, l'âge médian au premier mariage, ou âge auquel 50 % des femmes ont contracté leur premier mariage, se situe à 20,2 ans. Selon les résultats de l'ENPS-II de 1992, l'âge médian était de 19,7 ans. L'entrée en union plus tardive est un phénomène qui s'amplifie de plus en plus dans le pays. Cela se constate au niveau de l'âge médian selon le groupe d'âges des femmes. Le tableau 5.3 montre que cet indice accuse une tendance très nette à la hausse : il passe de 17,5 chez les femmes de 45-49 ans à 23,8 ans chez celles de 25-29 ans (soit une augmentation de 6,3 ans).

L'analyse de la nuptialité selon certaines caractéristiques socio-économiques (tableau 5.4) liées à l'âge d'entrée en union met en évidence les différences qui caractérisent le milieu de résidence, la région économique et le niveau d'instruction des femmes. Selon le milieu de résidence, on observe, tout d'abord, que la nuptialité est plus tardive en milieu urbain (21,9 ans) qu'en milieu rural (19,0 ans). Selon la région économique, les régions du Centre et du Nord-Ouest se caractérisent par les âges les plus tardifs soit, respectivement, 21,8 et 20,9 ans; par contre, c'est le Tensift qui connaît les unions les plus précoces puisque l'âge médian y est estimé à 18,9 ans, soit un âge nettement inférieur à celui du niveau national.

L'impact de la scolarisation sur l'état matrimonial des femmes de la tranche d'âges 25-49 ans est indéniable. En effet, les femmes sans instruction ont un âge médian d'entrée en union de 18,8 ans, nettement inférieur à celui des femmes ayant une instruction secondaire qui atteint 26,8 ans. Pour les femmes du niveau d'enseignement primaire, l'âge médian au premier mariage est intermédiaire : il est de 21,0 ans.

Tableau 5.3 Âge au premier mariage

Pourcentage de femmes non-célibataires aux âges exacts 15, 18, 20, 22 et 25 ans, et âge médian au premier mariage, par âge actuel, EPPS Maroc 1995

Groupe d'âges	Pourcentage déjà en première union à l'âge exact de :					Pourcentage jamais mariée	Effectif	Age médian au 1 ^{er} mariage
	15	18	20	22	25			
15-19	0,9	NA	NA	NA	NA	89,5	1 049	a
20-24	2,7	14,8	29,2	NA	NA	60,2	894	a
25-29	3,4	19,4	33,2	43,8	53,9	39,8	774	23,8
30-34	6,6	27,8	42,8	54,5	66,9	20,8	650	21,2
35-39	8,9	34,3	53,6	65,5	77,7	11,6	597	19,6
40-44	12,7	38,2	60,3	73,4	83,2	5,6	463	18,9
45-49	23,9	53,4	72,7	82,8	91,4	0,6	326	17,5
20-49	7,6	27,5	44,1	54,7	63,6	29,1	3 704	-
25-49	9,2	31,6	48,8	60,3	71,1	19,2	2 810	20,2

NA = Non applicable

^a Non calculé parce que moins de 50 pour cent des femmes du groupe d'âges x, x+4 sont mariées à l'âge x.

Tableau 5.4 Âge médian au premier mariage

Age médian au premier mariage des femmes de 25-49 ans par âge actuel et par certaines caractéristiques socio-démographiques, EPPS Maroc 1995

Caractéristique	Groupe d'âges					Femmes 25-49
	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	
Milieu de résidence						
Urbain	NA	23,3	21,2	19,3	17,5	21,9
Rural	20,8	19,2	18,5	18,6	17,4	19,0
Région						
Nord-Ouest	21,9	22,1	22,6	19,6	16,9	20,9
Centre-Nord	23,2	19,5	18,7	18,7	16,8	19,5
Centre	NA	24,2	20,4	19,6	17,4	21,8
Oriental	24,2	18,9	19,1	18,8	19,5	19,7
Centre-Sud	24,6	20,0	18,1	18,6	16,7	19,3
Tensift	21,3	20,0	18,1	18,1	18,1	18,9
Sud	22,0	21,1	18,9	18,8	19,1	19,9
Niveau d'instruction						
Aucun	20,8	19,3	18,5	18,5	16,8	18,8
Primaire	24,5	24,1	20,7	19,2	18,2	21,0
Secondaire ou plus	NA	27,5	25,5	23,2	23,0	26,8
Ensemble de femmes	23,8	21,2	19,6	18,9	17,5	20,2

Note: L'âge médian n'est pas calculé pour les femmes de 15-19 ans et de 20-24 ans parce que certaines femmes peuvent encore entrer en union avant d'atteindre 25 ans.

NA = Non applicable

^a Non calculé parce que moins de 50 pour cent des femmes du groupe d'âges x, x+4 sont mariées à l'âge x.

5.3 EXPOSITION AU RISQUE DE GROSSESSE

Après la naissance d'un enfant, plusieurs facteurs, en dehors de l'utilisation de la contraception, peuvent intervenir pour précipiter ou retarder une prochaine grossesse. Parmi ces facteurs on peut citer la durée de l'aménorrhée post-partum (c'est-à-dire l'intervalle qui sépare l'accouchement du retour de l'ovulation), qui dépend essentiellement de l'allaitement, et la durée d'abstinence post-partum. Cette dernière, toutefois, comme l'a déjà montré l'ENPS-II de 1992 et les enquêtes précédentes, est insignifiante : la très grande majorité des femmes reprennent leurs relations sexuelles quelques semaines après l'accouchement. Cette pratique peut avoir des soubassements culturels, l'Islam ne prescrivant qu'une période de 40 jours d'inactivité sexuelle à la suite d'une naissance. La combinaison de ces facteurs permet d'évaluer la durée de non-susceptibilité. Elle se définit comme la période pendant laquelle une femme n'est pratiquement pas soumise au risque de grossesse par suite d'aménorrhée et/ou d'abstinence post-partum. Dans cette enquête, la question sur l'abstinence post-partum n'a pas été posée. Les données contenues dans le tableau 5.5 concernent

Tableau 5.5 Aménorrhée post-partum

Pourcentages de naissances dont les mères sont en aménorrhée post-partum, par nombre de mois écoulés depuis la naissance, et durées médianes et moyennes, EPPS Maroc 1995

Nombre de mois depuis la naissance	Aménorrhée post-partum	Effectif de naissances
< 2	87,5	48
2-3	51,2	86
4-5	35,4	65
6-7	35,2	71
8-9	38,5	65
10-11	27,0	63
12-13	14,1	64
14-15	22,2	72
16-17	13,3	90
18-19	6,8	88
20-21	8,1	62
22-23	3,5	57
24-25	1,5	67
26-27	0,0	68
28-29	0,0	71
30-31	0,0	80
32-33	0,0	88
34-35	1,4	73
Ensemble	17,8	1 278
Médiane	3,2	-
Moyenne	7,2	-
Prévalence/incidence	6,3	-

les naissances des trois dernières années dont les mères sont encore en aménorrhée et donc non susceptibles d'être exposées au risque de grossesse, selon le nombre de mois écoulés depuis la naissance. Cette distribution de la proportion des naissances selon le mois écoulé depuis la naissance est analogue à la série des survivants (S_x) d'une table de mortalité. Figurent également au tableau 5.4 les durées médiane, moyenne de l'aménorrhée ainsi que la moyenne « prévalence/incidence¹ »

En 1995, 51 % des femmes marocaines étaient en aménorrhée pour, au moins, 3 mois (57 % en 1992), 27 % pour, au moins, 11 mois (32 % en 1992), et seulement 3,5 % des femmes atteignent 23 mois sans que les règles ne reprennent (4,5 % en 1992). Quant à la durée médiane de l'aménorrhée, elle est de 3,2 mois contre 3,8 mois en 1992, alors que la moyenne est passée, au cours de la même période, de 7,8 mois à 7,2 mois. Concernant la moyenne « prévalence/incidence », elle est estimée à 6,3 mois contre 7,2 mois en 1992.

En prenant en considération certaines caractéristiques socio-démographiques (tableau 5.6), on note le lien qui existe entre la durée d'aménorrhée et l'âge de la femme, son milieu de résidence, sa région économique et son niveau d'instruction. Selon l'âge de la femme, la durée médiane d'aménorrhée post-partum passe de 2,7 mois chez les femmes de moins de 30 ans à 4,2 mois chez les femmes âgées de plus de 30 ans. Selon le milieu de résidence, on relève que la durée médiane d'aménorrhée post-partum des femmes

¹ La moyenne « prévalence/incidence » est calculée, pour l'aménorrhée par exemple, en divisant le nombre d'enfants dont les mères sont encore en aménorrhée au moment de l'enquête (prévalence) par le nombre moyen de naissances par mois (incidence), estimé à partir des naissances d'une période de 36 mois pour éviter les problèmes de saisonnalité et d'erreurs possibles de période de référence.

rurales est presque le double de celle des citadines, soit respectivement 4,5 et 2,2 mois. Au niveau des régions, la durée médiane la plus élevée est enregistrée au Sud (3,9 mois) alors que la durée la plus faible est celle de l'Oriental (2,2 mois). Quant à l'impact de l'instruction sur cette durée, on constate une corrélation négative : la durée passe de 4,1 mois chez les femmes sans instruction à 2,2 mois chez les femmes du niveau primaire, pour atteindre 1,9 mois chez celles ayant un niveau secondaire ou plus.

Tableau 5.6 Durée médiane de la non-susceptibilité post-partum

Durées médianes (en mois) d'aménorrhée post-partum, par caractéristiques socio-démographiques, EPPS Maroc 1995

Caractéristique	Aménorrhée post-partum	Effectif de naissances
Groupe d'âges		
< 30	2,7	619
30 ou plus	4,2	659
Milieu de résidence		
Urbain	2,2	449
Rural	4,5	829
Région		
Nord-Ouest	2,9	249
Centre-Nord	3,8	216
Centre	3,2	317
Oriental	2,2	75
Centre-Sud	2,5	84
Tensift	3,2	139
Sud	3,9	198
Niveau d'instruction		
Aucun	4,1	936
Primaire	2,2	162
Secondaire ou plus	1,9	180
Ensemble des femmes	3,2	1 278